

Conseil communautaire du 15 janvier 2026

Projet de délibération n° CC 2026-01-15.016

Rapporteur : Jean-Claude PIRON

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - bilan des actions 2025 et programme d'actions 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°22 en date du 30 septembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CATLP,
Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 relative au bilan des actions 2023 et au programme d'actions 2024,
Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2024-06-03-00001 du 3 juin 2024 modifiant les statuts de la CATLP en y ajoutant la compétence « sensibilisation aux transitions énergétique et écologique »,
Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 relative à l'approbation du transfert de personnel entre la ville de Tarbes et la CATLP dans le cadre de la compétence « sensibilisation à la transition énergétique et écologique »,
Vu la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 relative à l'évaluation mi-parcours du PCAET,
Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 relative au programme d'actions de la part régionale du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME sur les thèmes « économie circulaire » et « énergie »,
Vu la délibération n°10 du 16 janvier 2025 concernant le bilan des actions 2024 et le programme d'actions 2025 du PCAET,
Vu les délibérations n°14 et n°1 du Conseil Communautaire des 3 et 10 juillet 2025 relatives à l'attribution du fonds renaturation 2025,
Vu la délibération n°16 du conseil communautaire du 10 juillet 2025 relative au lancement de la révision du PCAET 2020-2026 qui intègre son évaluation.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération, adopté le 30 septembre 2020, se compose de nombreux éléments de diagnostic qui ont permis de bâtir une stratégie adaptée au territoire avec des objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

Un programme d'une cinquantaine d'actions divisés en 6 orientations stratégiques a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ; ces actions relèvent des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires.

Ci-dessous sont présentées les opérations individualisées sur le budget PCAET du service Environnement uniquement. L'évaluation de fin du PCAET qui s'est terminée en décembre 2025 montre que bien d'autres actions contributives à ce dernier sont réalisées par nos partenaires et les services de la CATLP dans leur ensemble notamment par le Service Technique, le Service Transports ou bien encore le Service Développement Economique.

Bilan des actions 2025 :

L'année 2025 aura été marquée par le lancement de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en partenariat avec l'Agence Régional de l'Energie et du Climat d'Occitanie (AREC Occitanie) et tout particulièrement la mise en œuvre de la démarche d'évaluation de fin du PCAET 2020-2026. Vous trouverez ci-dessous le bilan des actions 2025 adoptées en janvier 2025 :

Actions de sensibilisation :

Grand public :

Bio pour Tous « 9ème année », 40 000€ :

Son objectif de lutte contre la précarité alimentaire permet de lever les obstacles à l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour les familles à petit budget : environ 5000 personnes ont bénéficié de ce programme :

- 8,5 tonnes de légumes produits par Villages Accueillants livrés sur les sites du Secours Populaire à Tarbes, Lourdes et à l'antenne étudiante,
- plus 100 participants à la vingtaine ateliers et visites de fermes,
- près de 3 500 euros de remise accordée aux bénéficiaires des paniers en Biocoop.

Défi Locavore « quatrième saison » : 20 995 euros

Le Défi, animé par le CPIE Bigorre Pyrénées, a permis à 41 foyers de valoriser les savoir-faire et les productions locales de notre territoire. Ceci fut possible grâce à 15 animations de sensibilisation (ateliers de cuisine, atelier avec une diététicienne, visites de fermes ...) et 4 périodes de relèves d'achats pour évaluer l'évolution des pratiques d'achats des foyers. Nous avons constaté : une baisse de la consommation en grande surface au profit notamment des magasins de producteurs et des plateformes de circuits courts, les produits très locaux (max. 50km autour du domicile) ont principalement été achetés chez les producteurs, au marché et sur les plateformes de circuits courts, principalement les fruits et les légumes frais, les produits laitiers, la volaille, les œufs et le pain.

Soirées des Economie d'Energies, 1 754 euros :

En 2025, il a été décidé de réaliser les soirées économies des énergies en partenariat avec le Guichet France Rénov' des Hautes Pyrénées, une centaine de personnes ont pris part à 6 soirées. Il en ressort un réel intérêt des participations pour obtenir une information claire, précise et vérifiée.

Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre, 805 euros :

Une animation a pu être réalisée le samedi 28 juin, sur le parvis des Halles Brauhauban à Tarbes, avec l'intervention de la Confrérie du gâteau à la broche de Pailhac (65 240). Cet atelier a été apprécié par les personnes venues voir la fabrication du gâteau, puis la dégustation, animation réussie également du fait qu'elle ait eu lieu un jour de marché.

Scolaires :

Les animations scolaires ont eu lieu en classe, sans sorties de terrain ce qui explique que les dépenses sont moindres que le budget voté en 2025.

Animation scolaire « Changement climatique », thème Energie, 39 445 euros :

En partenariat avec l'éducation nationale, en compléments de ses fiches éducatives du parcours énergie, la CATLP a permis à 793 enfants de notre territoire (19 groupes scolaires, 35 classes sur 11 communes) de bénéficier de trois demi-journées d'animations. Ces animations sont réalisées par deux prestataires, par le CPIE Bigorre Pyrénées et les Petits Débrouillards d'Occitanie, depuis octobre 2025 avec une fin en février 2026.

Animation scolaire « Cycle de l'eau », 36 894 euros :

En partenariat avec l'éducation nationale, en compléments des fiches éducatives de ses parcours eau, la CATLP a permis à 800 enfants (16 groupes scolaires, 35 classes sur 11 communes) de bénéficier de trois demi-journées d'animations. Ces animations ont été réalisées par le CPIE Bigorre Pyrénées au cours du premier semestre 2025.

Elus et agents territoriaux :

Depuis 2022, des rendez-vous techniques à destination des élus et de techniciens des collectivités de notre territoire ont lieu sur l'énergie et sur l'adaptation au changement climatique. Il est donné la parole à des experts, sous une forme propice aux échanges pour permettre de découvrir ou de mettre à jour les connaissances, d'identifier des acteurs clefs d'Occitanie, de profiter de retours d'expériences ou bien encore de disposer d'une information claire et vérifiée. Une trentaine de participants prend part à chacun de ces rendez-vous ; en 2025 nous avons organisé 2 réunions sur le thème de l'énergie et 3 réunions sur l'adaptation au changement climatique.

Autres actions :

Prime Air Bois de la CATLP « cinquième saison », 91 300 euros :

Sous conditions de ressource pour la première fois, l'aide financière d'un montant de 700 euros ou de 300 euros, est destinée à l'achat d'un poêle ou d'un insert qu'ils soient aux bois bûches ou aux granulés comme système de chauffage.

Cette prime est éligible en remplacement d'un ancien appareil ou pour l'acquisition d'un premier appareil de chauffage au bois. En 2025, 171 foyers, avec 100 primes à 700 euros et 71 primes à 300 euros, ont été aidés pour un montant total de travaux générés de 1 094 102 € et un montant moyen de travaux de 6 298 €. Depuis le lancement du dispositif en 2021, la CATLP a attribué 1271 primes étant ainsi l'un des principaux territoires moteurs sur le sujet au niveau national.

Fonds Renaturation de la CATLP, 150 000 euros :

Comme en 2024, cet appel à projets permet d'aider des projets de plantation de haies et des actions favorisant la biodiversité ; il relaie également les accompagnements financiers et techniques de structures telles que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le CAUE, l'ADAC, la Maison de la nature et de l'environnement... 19 structures, dont 18 communes et 1 syndicat d'adduction d'eau potable, ont été retenus par délibérations du conseil communautaire les 3 et du 10 juillet 2025.

Qualité de l'air, installation d'un capteur automatique de pollens, 7 000 euros :

Afin de terminer le maillage de notre territoire et de compléter les mesures sur les différentes aires climatiques de notre territoire, la CATLP a installé le dernier capteur automatique de pollens à Orincles.

Etude sur la durabilité foncière, 15 000 euros :

Il s'agit de l'une des actions actées en juillet 2024 de la part régionale du COT de l'ADEME. Pour décliner territorialement les objectifs de développement des énergies renouvelables thermiques et électriques, un contrat de prestations intégrées a été signé avec l'AREC Occitanie afin de valoriser les données mobilisées lors de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies dans l'objectif de les fournir aux gestionnaires de patrimoine et de foncier, publics et privés.

Programme d'actions 2026 :

Les dépenses liées aux actions décrites ci-après sont intégrées au budget primitif présenté au vote du conseil communautaire lors de la séance du 15 janvier 2026.

Actions de sensibilisation

Grand public :

Bio pour Tous « 10ème année », 40 000 euros :

Il s'agit de l'une des actions, avec l'action « Défi Locavore », actées en juillet 2024 pour la part régionale du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME.

Les actions pour 2026 restent inchangées avec pour objectif la lutte contre la précarité alimentaire. L'objectif cette année est d'améliorer la sensibilisation et l'information autour de cette action et de procéder à l'évaluation des dix années écoulées.

Défi Locavore « cinquième saison », 25 000 euros :

Il s'agit, avec l'action « Bio pour tous », de l'une des actions actées en juillet 2024 pour la part régionale du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME. Il est proposé de lancer une nouvelle édition revisitée du défi Locavore afin de connaître les pratiques alimentaires de notre population et de valoriser les savoir-faire et les productions locales de notre territoire.

Soirées des Economie d'Énergies :

L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants lors de 6 rendez-vous sur le territoire de la CATLP en proposant des animations ludiques, participatives et accessible à tous, en complément des deux rendez-vous que mène le conseil départemental. Ces soirées se dérouleront en novembre/décembre 2026 en partenariat avec le guichet France Renov' des Hautes Pyrénées et sont inclus dans le contrat qui lie la CATLP à cette structure.

Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre, 8 000 euros (en Fonctionnement et Investissement) :

Item inscrit dans la compétence « sensibilisation aux transitions énergétique et écologique ». Il est prévu maximum quatre animations sous forme d'ateliers de cuisine pendant lesquels seront transmises les recettes de plats Bigourdans tout en abordant différents thèmes comme les produits locaux, la saisonnalité, le zéro déchet ... Cette action permettra de mettre en valeur l'alimentation et les savoirs faire locaux.

Scolaires :

Les animations prévues se déroulent en classe, sans sortie de terrain.

Animation scolaire « Changement climatique », thème Energie, 30 000 euros :

En partenariat avec l'éducation nationale, en compléments de ses fiches éducatives du parcours énergie, la CATLP va proposer à 35 classes de notre territoire de bénéficier de trois demi-journées. Ces animations seront réalisées par un prestataire et auront lieu au cours du second semestre 2026.

Animation scolaire « Cycle de l'eau », 40 000 euros :

Il s'agit de l'une des actions du contrat de progrès signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), en juillet 2025. En partenariat les syndicats GeMAPIens et avec l'éducation nationale, en compléments de ses fiches éducatives de ses parcours eau, la CATLP va proposer à 35 classes de notre territoire de bénéficier de trois demi-journées d'animation sur les petit et grand cycles de l'eau. Ces animations seront réalisées par un prestataire et auront lieu au cours du premier semestre 2026.

Suite à cette animation, pour poursuivre l'engagement pris dans le contrat de progrès de l'AEAG, l'animation 2027 sera préparée en fin d'année 2026 auprès des enseignants et des prestataires dans l'attente du vote du budget 2027 pour un lancement de cette action en février 2027.

Animation scolaire « Changement climatique », thème à définir (alimentation, qualité de l'air ...), 30 000 euros :

En partenariat avec l'éducation nationale, la CATLP va proposer à 35 classes de notre territoire de bénéficier de trois demi-journées d'animation en classe. Ces animations seront réalisées par un prestataire et auront lieu au cours du second semestre 2026.

Elus et agents territoriaux :

Clubs énergie et adaptations aux changements climatiques, 5 000 euros :

Pour continuer le travail mené depuis plusieurs années, Il est prévu de proposer aux élus et agents territoriaux, au maximum, quatre « clubs énergie » et quatre « clubs adaptation aux changements climatiques ».

Comme les années précédentes, il y sera donné la parole à des experts, sous une forme propice aux échanges pour permettre de découvrir ou de mettre à jour les connaissances, d'identifier des acteurs clefs d'Occitanie, de profiter de retours d'expériences ou bien encore de disposer d'une information claire et vérifiée.

Autres actions

Fonds Renaturation, 150 000 euros :

Le Fonds Renaturation, plébiscité par nos communes membres et structure éligibles, sera proposé en 2026. Cela permettra de répondre aux demandes croissantes pour les projets de renaturation et de désimperméabilisation. Comme précédemment, nous relayerons les accompagnements financiers et techniques de structures telles que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le CAUE, l'ADAC, la Maison de la nature et de l'environnement ... et joindrons au dossier une palette d'espèces végétales à planter en fonction des milieux où seront réalisés les aménagements.

Etude sur la durabilité foncière, 11 580 euros :

Il s'agit de l'une des actions actées en juillet 2024 de la part régionale du COT de l'ADEME. Pour décliner territorialement les objectifs de développement des énergies renouvelables thermiques et électriques, un contrat de prestations intégrées a été signé avec l'AREC Occitanie qui va mener ce travail à bien jusqu'à fin juin 2027.

Bilan gaz à effet de serre réglementaire de l'EPCI « CATLP », 18 000 euros :

La loi Energie-Climat de 2019 (LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) et le décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 viennent renforcer la réglementation et son articulation avec les autres réglementations en vigueur pour une mise en œuvre des bilans Gaz à Effet de Serre (GES) dans les collectivités. L'année 2026 marque l'actualisation du bilan GES 2022, dit « Bilan GES de référence de la CATLP », car il doit être mis à jour tous les 3 ans. Ce bilan GES de la CATLP alimentera le plan d'actions du PCAET 2027-2033.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'adopter le programme d'actions 2026 du PCAET :

- Bio Pour Tous : 40 000 euros
- Défi Locavore : 25 000 euros
- Soirées des Economies d'Energie, budget inclus dans la convention avec le guichet France Rénov des Hautes Pyrénées
- Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre : 8 000 euros
- Animation scolaire sur le changement climatique, thème Energie : 30 000 euros
- Animation scolaire sur l'eau : 40 000 euros
- Animation scolaire sur le changement climatique, thème à déterminer (alimentation, air ...) : 30 000 euros
- Clubs énergie et clubs adaptations aux changements climatiques : 5 000 euros
- Fonds Renaturation : 150 000 euros
- Etude sur la durabilité foncière : 11 580 euros
- Réalisation du bilan de gaz à effet de serre de la CATLP, 18 000 euros.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, la 1ere Vice-Présidente, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Le Président

Patrick VIGNES